



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 87580

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger sur la question de la formation des acteurs du tourisme de demain. Dans un rapport de juin 2014 « rester le leader mondial du tourisme, un enjeu vital pour la France », l'Institut Montaigne propose de « réformer les formations initiales et renforcer la formation continue ». Elle souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement concernant cette proposition.

Texte de la réponse

En matière de formation initiale, l'État est le principal acteur de la formation dans le domaine du tourisme à travers ses ministères certificateurs. Parmi les formations du ministère de l'éducation nationale, les formations du secteur HCR sont celles qui forment le plus de jeunes, (près de 40 000 jeunes formés chaque année). Dans ce secteur, le recrutement s'effectue essentiellement au niveau V (BEP et CAP) et IV (baccalauréats professionnels et technologiques, brevets professionnels). Les effectifs du niveau III (BTS) sont en constante augmentation. L'offre de formation universitaire ou supérieure en matière de tourisme s'est aussi significativement développée au cours des dernières années, avec la création des licences professionnelles et des masters en tourisme (diplômes de niveau II et I). On recense environ, 180 BTS, 90 licences et 75 masters dans le secteur du tourisme. Pour ces niveaux I et II, les effectifs en formation sont beaucoup plus modestes que pour les niveaux III, IV et V. On estime qu'environ 4 000 à 5 000 étudiants sont formés chaque année dans les formations supérieures de tourisme. Les différentes formations dans les filières du tourisme peuvent être réalisées sous le statut scolaire, étudiant ou par la voie de l'alternance (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation à partir de 16 ans), l'apprentissage restant très prisé dans le secteur HCR où il représente presque la moitié des effectifs en formation. En ce qui concerne la formation continue, certaines formations dispensées par cette voie relèvent de la responsabilité d'autres ministères certificateurs. Le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports propose des diplômes d'État, du niveau V au niveau II dans le domaine, étendu, des métiers de l'animation et de l'encadrement des activités physiques et sportives. Ces formations visent des métiers exercés à la fois pour des résidents (abonnés de clubs, d'associations...) et des touristes notamment durant les saisons d'hiver et d'été. Dans le domaine de l'hôtellerie-restauration-tourisme, le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social propose une quinzaine de titres à finalité professionnelle, du niveau V au niveau III. Les formations de niveau V correspondent à des emplois de premier niveau et répondent à un souci d'insertion professionnelle de publics fragiles. Les branches professionnelles proposent également des certifications, accessibles par la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou après une formation organisée sous différents statuts (période de professionnalisation, contrat de professionnalisation ou stagiaire de la formation professionnelle). A titre d'illustration, les industries hôtelières proposent 26 certificats de qualification (CQP). En 2014, 3.300 CQP ont été ainsi délivrés, venant s'ajouter aux 22.500 qui avaient été attribués antérieurement (source : FAFIH). Concernant l'adéquation de l'offre de formation aux besoins des employeurs, le secteur du tourisme offre d'importantes perspectives d'emploi, compte tenu notamment du

dynamisme de la branche HCR. Selon l'étude BMO 2016 de Pôle emploi, l'ensemble des entreprises tous secteurs confondus prévoyaient d'embaucher 1,8 million de personnes dont 241.470 pour le seul secteur HCR, dont presque deux tiers sur des postes saisonniers. Toutefois, les fédérations professionnelles du secteur HCR avancent le chiffre de 50 000 emplois pourvus avec beaucoup de difficulté, voire non pourvus, alors même que l'offre de formation est très riche dans les différents métiers du secteur et que les effectifs formés sont particulièrement importants. Parallèlement, les jeunes formés sur les premiers niveaux de qualification dans le secteur du tourisme rencontrent d'importantes difficultés d'insertion dans l'emploi avec un taux de chômage 3 ans après l'entrée dans la vie active compris entre 31 et 40% pour les diplômés de niveau V et 14 à 20% pour les diplômés de niveau IV. De nombreuses mesures pour améliorer l'attractivité et l'efficacité ont ainsi été annoncées par le Ministre des Affaires étrangères et du Développement international lors de la première conférence annuelle du tourisme, le 8 octobre 2015 au Quai d'Orsay dont : - la création d'une Conférence des Formations d'Excellence du Tourisme (CFET), créée l'automne 2016 et dont les appels à candidatures auprès des écoles a été lancée en février 2011. Son objectif est de renforcer la visibilité nationale et internationale des formations françaises d'excellence en matière de gastronomie, d'hôtellerie et de tourisme, pour attirer et former les meilleurs professionnels. La CFET se verra confier deux missions principales avec i/ accorder le statut de membre de la Conférence aux établissements dispensant des formations d'excellence dans le domaine du tourisme (ce choix sera opéré sur la base de critères ambitieux, garants de la qualité des formations sélectionnées) ii/ mettre en réseau et promouvoir les établissements ainsi retenus, en France et à l'étranger. Le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international a financé la phase d'amorçage à hauteur de 60 000 €, qui a été suivi d'une nouvelle enveloppe de 20 000 € à l'automne 2016. - la création d'une chaire de recherche qui contribuera à donner au secteur ses lettres de noblesse et dont l'appel d'offre sera organisé par la conférence des formations initiales ; - la fusion des contrats d'apprentissage et de professionnalisation en un contrat unique qui soit plus simple pour les professionnels ; - la mise en place d'un MOOC (cours en ligne) destiné aux professionnels du tourisme pour les former à l'accueil des touristes étrangers. Ce MOOC, développé et mis à la disposition des professionnels par Atout France, est disponible depuis janvier 2016 pour 6 clientèles correspondantes aux principaux pays émetteurs de touristes.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87580

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 août 2015](#), page 6425

Réponse publiée au JO le : [16 mai 2017](#), page 3438